
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 18 avril 2024
17 h**

**Séance tenue le jeudi 18 avril 2024 – 17 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Anastasia Assimakopoulos, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, Mme Paola Hawa, Mme Nancy Kokinasidis, représentante de la Ville de Kirkland, en remplacement de M. Michel Gibson, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. François Limoges, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, M. Jocelyn Puzé, Mme Marie Plourde, M. Luc Rabouin, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Magda Popeanu et M. Alain Vaillancourt

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Gaele Dieudonné, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement.

Puis, elle remercie les membres du conseil pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 17 h 02, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Emelia Marie Fournier	M. Robert Beaudry (M. Benoit Dorais)	En s'appuyant sur le fait que 32 % des logements du Plateau-Mont-Royal appartiennent à un seul conglomérat, est-ce que l'Administration peut diminuer la concentration des habitations que détiennent des conglomérats ou des propriétaires uniques? / Est-ce que l'Administration considère l'idée de contrôler ou geler le prix des loyers à Montréal?

Tali Aziza Juran	Mme Valérie Plante	Questionne l'impartialité du Service de police de la Ville de Montréal dans ses interventions notamment lors de la manifestation du 4 mars dernier et demande que l'anarchie cesse / Est-ce que l'Administration protège toute la population?
Lucien Pigeon	Mme Gracia Kasoki Katahwa (Mme Valérie Plante)	DÉPÔT DE DOCUMENT Quelles sont les actions de l'Administration pour faire cesser les gestes d'islamophobie contre la population d'origine palestinienne?
Yousra Benkara Mohamed	Élu-e responsable (M. François Limoges)	En lien avec la guerre entre le Hamas et Israël, comment peut-on avoir la paix à Montréal quand des personnes quittent la métropole pour aller faire la guerre?

À 17 h 17, la présidente d'assemblée fait la lecture de six questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Jessica Winton	Mme Valérie Plante (Mme Émile Thuillier)	I am a research assistant to a project called OpenWaste.AI at Concordia University. We are currently developing an AI model to help sort waste through using cameras that identifies the object, and then gives instructions for how to best sort it. At the moment we are lacking data, and are seeking unofficial partnerships to help build our dataset to train the AI model. If any borough or city is interested in helping us with our research, please reach out! Many people are unhappy with waste management services of the island, and we hope to be a tool everyone can use in keeping our cities clean. My question to council at large is how do you plan on protecting our environment without tools like these and without stricter enforcement? We have a disposable consumption problem without any policies or tools to combat it, although I acknowledge this may be a provincial-policy level issue, Montreal is still far behind where it should be as a city that's proud to be a global environmental leader.
Daniel Vézina	Mme Marie-Andrée Mauger (Mme Émile Thuillier)	Merci Mme Mauger pour votre réponse à ma question adressée au conseil municipal. Nous sommes heureux d'apprendre qu'après de nombreux reports, la ville a enfin l'intention de s'attaquer à cette source de pollution locale importante dans certains quartiers et qui pose un risque à la santé pour environ la moitié de la population de Montréal (jeunes enfants, personnes atteintes d'une maladie chronique, personnes âgées, femmes enceintes et travailleurs des commerces visés). Sur la 2 ^e partie de votre réponse, vous affirmez que la fumée de charbon de bois constitue plus un enjeu lié aux odeurs plutôt qu'un enjeu lié aux particules fines alors que les facteurs d'émissions du charbon de bois disponibles sont pourtant comparables à ceux liés à la combustion de bois. Ne devrait-on pas agir avec prudence et précaution dans le cas qui vous a été soumis et où le restaurateur voisin d'une école primaire utilise le charbon de bois ?

Pierre Perreault	Mme Marie-Andrée Mauger (Mme Émile Thuillier)	<p>Dans le public, la cuisson au bois est romantisée et plusieurs établissements exploitent cette tendance pour faire fumer divers aliments inusités allant des cocktails dans les bars au yogourt dans les restaurants. Or, le fumage d'aliments en zone urbaine n'est pas qu'une question de goût et constitue aussi un enjeu de santé publique.</p> <p>Différentes techniques de fumage d'aliments à chaud ou à froid seraient utilisées. Le principe général est de réduire l'apport en oxygène pour baisser la température et/ou d'ajouter des copeaux de bois mouillés au combustible pour obtenir davantage de fumée. Ces techniques ont toutefois pour effet d'augmenter l'émission de particules fines ainsi que d'autres sous-produits toxiques associés à une combustion incomplète.</p> <p>Est-ce que le prochain règlement sur la cuisson commerciale au combustible solide adressera ce genre de situation pour éviter des enjeux</p>
Philippe Paré	Mme Valérie Plante M. Benoit Dorais	<p>tels qu'un restaurant qui décide de faire fumer des aliments à moins de 10m d'une école primaire?</p> <p>The SPVM is a police organization that serves the entire agglomeration. Why is it then that its name reflects only the central city? Should the SPVM be called the Service de Police de l'Agglomération de Montréal or returned to its older name being Service de police de la Communauté urbaine de Montréal instead of only Service de Police de la Ville de Montréal?</p>
Deepak Awasti	M. Alex Norris	<p>Regarding whether the city of Montreal would guarantee bilingual access to its city & shared services; Mr. Norris spoke regarding whether the French language belongs to all Quebecers. As the Quebec government has stated clearly in the preamble of the CFL: The French language is the language of the majority French nation; &, that it & its institutions serve the greater public only therein—exceptionally, in English; only to residents eligible for English instruction. It indicates that its & public services are accessible preferentially to the French nation. As Beetz J., writes, at para. 133, in <i>Brossard (Town) v. Quebec (Commission des droits de la personne)</i>, 1988 CanLII 7 (SCC): “A municipality is not... an institution which promotes the interests & welfare of an identifiable group of persons... .”; will the city ensure that public services are accessible to all residents in the language of one's need & habitual use; not only in the official language & that of the majority French nation?</p>
Nicole Corrado	M. Georges Bourelle Mme Dominique Godin	<p>Please reduce the police funding and repurpose the money to support social services, parks, animal services, libraries, sports and recreation, etc. Please only use cruelty free methods of studying wildlife in environmental assessments, and the effects of effluent. Please stop investing in animal agriculture and instead only invest in organic plant farming. Please sign the Plant Based Treaty. Please support creating an animal services in the West Island. Beaconsfield Dog Pound at 303 Beaconsfield Boulevard could be expanded, and used by the West Island. SPCA West could manage it and the West Island municipalities could use it.</p>

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 28. Elle remercie les personnes présentes et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 29, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Mitchell Brownstein	(M. Benoit Dorais) M. Robert Beaudry	Dans le cadre du projet Cavendish, pourquoi les études du BAPE ne sont pas réalisées aujourd'hui? / Reformule sa question
M. Alex Bottausci	Élu-e responsable Mme Sophie Mauzerolle	Souhaite une rencontre avec l'Administration concernant un projet d'expansion du corridor Jacques-Bizard

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la Période de questions des membres du conseil close à 17 h 36 et remercie les personnes élues pour leurs interventions.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CG24 0170**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 avril 2024, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée, en y retirant le point 20.32.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG24 0171**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 mars 2024, à 17 h**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1^{er} au 31 mars 2024.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 mars 2024.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1^{er} au 31 mars 2024.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG24 0173

Dépôt du bilan de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - Bilan 2023 »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, à titre de vice-président de cette commission, dépose le bilan de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - Bilan 2023 », et le conseil en prend acte.

06.02

CG24 0172

Dépôt du rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la treizième année d'activité (2023) : Rapport et recommandations »

La mairesse de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, Mme Paola Hawa, à titre de vice-présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la treizième année d'activité (2023) : Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt ».

CG24 0174

Dépôt du rapport annuel 2023 de la Ville de Côte Saint-Luc faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du Conseil d'agglomération sur la délégation en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016)

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose rapport annuel 2023 de la Ville de Côte Saint-Luc faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du Conseil d'agglomération sur la délégation en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016), et le conseil en prend acte.

07.01

CG24 0175

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour les travaux de réparation en urgence de l'émissaire de Maisonneuve sur le territoire de l'Administration Portuaire de Montréal conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) - Montant total : 1 112 467,78 \$, taxes incluses

- 1- Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport d'information faisant état des dépenses engagées conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour la réalisation des travaux de réparation en urgence de l'émissaire Maisonneuve sur le territoire de l'Administration Portuaire de Montréal - Montant total de la dépense : 1 112 467,78 \$, taxes incluses, et le conseil en prend acte.
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

07.02 1249911002

CG24 0176

Dépôt - Résolution désignant le deuxième représentant de la Ville de Dollard-des-Ormeaux au conseil d'agglomération

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la résolution 24 0419 du 9 avril 2024 prolongeant la désignation de la conseillère Anastasia Assimakopoulos comme représentante de la Ville de Dollard-des-Ormeaux au conseil d'agglomération jusqu'au 31 mai 2024 et désignant la conseillère Tanya Toledano comme représentante de la Ville de Dollard-des-Ormeaux au conseil d'agglomération pour la période du 1^{er} juin 2024 au 15 novembre 2024, et le conseil en prend acte.

07.03

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

CG24 0177

Exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2024 et autoriser une dépense additionnelle de 213 045,75 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG20 0302) majorant ainsi le montant total de la dépense de 793 983,10 \$ à 1 007 028,85 \$ taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0421;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2024 et autoriser une dépense additionnelle de 177 538,12 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Services d'entretien Alphanet inc. (CG20 0302) majorant ainsi le montant total du contrat de 793 983,10 \$ à 971 521,22 \$, taxes incluses ;
- 2- d'autoriser une dépense de 35 507,63 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences ;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Services d'entretien Alphanet inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1247157002

CG24 0178

Conclure une entente-cadre avec Bureau Veritas Canada (2019) inc. pour la fourniture sur demande de services d'analyse en laboratoire, pour une durée de 22 mois, incluant une option de prolongation - Montant estimé de l'entente-cadre : 860 811,08 \$, taxes incluses (entente-cadre : 782 555,53 \$ + variation des quantités : 78 255,55 \$) - Appel d'offres public 23-20289 - (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0422;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 22 mois, par laquelle Bureau Veritas Canada (2019) inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'analyse en laboratoire, principalement destinées à la réalisation de tests bactériologiques sur différents types d'échantillons provenant de diverses matrices ainsi que pour la rédaction de rapports, pour une somme maximale de 782 555,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20289;
- 2- d'autoriser une dépense de 78 255,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bureau Veritas Canada (2019) inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1246987001

CG24 0179

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc., pour la fourniture et l'aménagement d'un fourgon pour l'activité « labo-informatique » - Dépense totale de 233 940,55 \$, taxes incluses (contrat : 194 950,46 \$ + contingences : 38 990,09 \$) - Appel d'offres public 23-20230 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0425;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Jacques Olivier Ford inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'aménagement d'un fourgon pour l'activité « labo-informatique », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 950,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20230;
- 2- d'autoriser une dépense de 38 990,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1247567005

CG24 0180

Conclure une entente-cadre avec Garage Deguire inc. pour des services d'entretien et de réparation du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Service de gendarmerie, secteur ouest pour une durée de 12 mois, avec une option de prolongation, pour une période de douze (12) mois. (Montant estimé de l'entente : 208 426,63 \$, taxes incluses (entente : 173 688,86 \$ + contingences : 34 737,77 \$)) - Appel d'offres public 24-20343 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0428;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois par laquelle Garage Deguire inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'entretien et de réparation du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Service de gendarmerie, secteur ouest, pour une somme maximale de 173 688,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20343;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 737,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1247567006

CG24 0181

Approuver la deuxième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal (STM), pour une période additionnelle de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2024, des espaces dans la station d'épuration Jean-R. Marcotte, située au 12011, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant une recette totale de 213 148,23 \$, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0432;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2024, des espaces dans la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, située au 12 011, boulevard Maurice-Duplessis, pour ses besoins de radiocommunication, moyennant un loyer total de 213 148,23 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1246025004

CG24 0182

Accorder un soutien financier de 57 774,39 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place la Patrouille bleue 2024 / Approuver le projet de convention de contribution financière à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0435;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 57 774,39 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la Patrouille bleue pour la saison 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1245440001

CG24 0183

Autoriser une dépense additionnelle de 463 194,62 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal dans le cadre des contrats accordés à Opsis gestion d'infrastructures inc. et Baulne inc. (CG22 0556), majorant ainsi le montant total initial du contrat de 5 095 140,80 \$ à 5 558 335,42 \$ taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0420;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 463 194,62 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal dans le cadre des contrats accordés à Opsis gestion d'infrastructures inc. et Baulne inc. (CG22 0556), majorant ainsi le montant total initial du contrat de 5 095 140,80 \$ à 5 558 335,42 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1247157004

CG24 0184

Approuver l'entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe multisectorielle dédiée aux armes à feu (EMAF) pour 2023-2026, et ce rétroactivement à compter du 1^{er} avril 2023 / Autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 4 500 000 \$ / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2024 de 2 625 000 \$ ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le Directeur du SPVM de signer l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0441;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente entre le ministre de la Sécurité publique (MSP) et la Ville de Montréal pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe multisectorielle dédiée aux armes à feu (EMAF) pour 2023-2026, et ce, rétroactivement au 1^{er} avril 2023;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 4 500 000 \$;
- 3- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2024 de 2 625 000 \$ ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes;
- 4- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé civil de trois postes (un agent de recherche, un préposé au soutien administratif et un préposé aux renseignements policiers) et d'autoriser la création de six postes temporaires civils (trois agents de recherches et trois préposés aux renseignements policiers), pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2026;
- 5- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1244336001

CG24 0185

Accorder une contribution financière non récurrente de 750 000 \$ à la Société des marchés publics de Montréal pour la réalisation d'activités structurantes pour la période du 30 avril 2024 au 31 mars 2027 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0440;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 750 000 \$ à la Société des marchés publics de Montréal, pour une période allant de 2024 à 2027, pour la réalisation d'activités structurantes pour le secteur bioalimentaire montréalais;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1247956001

CG24 0186

Approuver l'avenant à la convention avec le ministère de l'économie, de l'innovation et de l'énergie, qui accorde à la Ville de Montréal une aide financière pour une somme maximale de 100 000 000 \$, pour la réalisation du projet Décontamination et revalorisation de terrains stratégiques à des fins de développement économique (CG19 0178), afin d'ajuster la durée du projet ainsi que la zone géographique sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mars 2024 par sa résolution CE24 0470;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver l'avenant à la convention avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, qui accorde à la Ville de Montréal une aide financière pour une somme maximale de 100 000 000 \$, pour la réalisation du projet Décontamination et revalorisation de terrains stratégiques à des fins de développement économique (CG19 0178), afin d'ajuster la durée du projet ainsi que la zone géographique sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1248454001

CG24 0187

Approuver la quatrième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge, pour une période additionnelle de 10 ans, soit du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2034, un local situé au 920, rue Bélanger, à Montréal, d'une superficie de 7438 pieds carrés, utilisé à des fins de poste de quartier 35 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un loyer total de 2 171 312,30 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0494;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver la quatrième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} octobre 2024, un espace locatif situé au 920, rue Bélanger, d'une superficie de 7 438 pieds carrés, pour le poste de quartier 35 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), moyennant un loyer total de 2 171 312,30 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1248042001

CG24 0188

Autoriser une dépense additionnelle de 154 164,57 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Baulne inc. (CG22 0608), majorant ainsi le montant total initial du contrat de 1 695 810,31 \$ à 1 849 974,88 \$ taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0476;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 154 164,57 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Baulne inc. (CG22 0608), majorant ainsi le montant total initial du contrat de 1 695 810,31 \$ à 1 849 974,88 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1247157005

CG24 0189

Autoriser une dépense additionnelle de 138 009,10 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du contrat accordé à Opsis gestion d'infrastructures inc. (CG22 0459), majorant ainsi le montant total initial du contrat de 1 518 100,06 \$ à 1 656 109,16 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0477;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 138 009,10 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du contrat accordé à Opsis gestion d'infrastructures inc. (CG22 0459), majorant ainsi le montant total initial du contrat de 1 518 100,06 \$ à 1 656 109,16 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1247157003

CG24 0190

Accorder un contrat de gré à gré à Coencorp Consultant Corp. (fournisseur exclusif), pour la mise à jour du système de gestion du carburant du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées pour une somme maximale de 123 855,67 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0475;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Coencorp Consultant Corporation (fournisseur exclusif) pour la mise à jour du système de gestion du carburant du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, pour une somme maximale de 123 855,67 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la direction Gestion du territoire, du Service des technologies de l'information, à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1245035001

CG24 0191

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 \$, pour une période allant de 2024 à 2026, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal) afin de promouvoir Montréal aux Montréalais et déployer des stratégies d'accueil touristique axées sur l'expérience du visiteur / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0502;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 \$, pour une période allant de 2024 à 2026, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. (Tourisme Montréal) afin de promouvoir Montréal aux Montréalais et déployer des stratégies d'accueil touristique axées sur l'expérience du visiteur;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1243715001

CG24 0192

Accorder un soutien financier non récurrent de 58 850 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la 20^e édition de la Patrouille verte, pour la période du 27 mai au 18 août 2024, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0503;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 58 850 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la 20^e édition de la Patrouille verte pour la période du 27 mai au 18 août 2024 dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1249089002

CG24 0193

Accorder un contrat de services professionnels à Avizo Experts-Conseils inc. pour l'étude des milieux physique et biologique pour la réhabilitation des berges du secteur de la Péninsule du parc-nature du Bois-de-Liesse - Dépense totale de 127 514,17 \$, taxes incluses (contrat : 110 881,89 \$ + contingences : 16 632,28 \$) - Appel d'offres sur invitation AO 24-20320 (1 seul soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0493;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Avizo Experts-Conseils inc., celui-ci ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'étude des milieux physique et biologique pour la réhabilitation des berges du secteur de la Péninsule du parc-nature du Bois-de-Liesse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 881,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 24-20320;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 632,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1245496001

CG24 0194

Accorder un contrat à Électricité Grimard inc., pour la mise à niveau de l'appareillage de commutation 25 kV au poste d'aiguillage à la centrale d'énergie de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 2 372 803,84 \$, taxes incluses (contrat : 2 063 307,69 \$ + contingences : 309 496,15 \$) - Appel d'offres public SP23033-183326-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0489;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Électricité Grimard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de la mise à niveau de l'appareillage de commutation 25 kV au poste d'aiguillage à la centrale d'énergie de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 063 307,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP23033-183326-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 309 496,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Électricité Grimard inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1246583001

CG24 0195

Accorder un contrat de gré à gré à ESIT Canada Services aux Entreprises Cie pour la fourniture d'une nouvelle version de l'interface du Système de Gestion des Interventions (SGI) ARTÉMIS-VIPER du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), afin qu'il soit compatible avec le nouveau Système de traitement des appels conforme aux normes 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG), pour une somme maximale de 116 757,11 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0482;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat d'achat de gré à gré à ESIT Canada Services aux Entreprises Cie pour la fourniture d'une nouvelle version de l'interface du Système de Gestion des Interventions (SGI) ARTÉMIS-VIPER du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), afin qu'il soit compatible avec le nouveau Système de traitement des appels conforme aux normes 9-1-1 de prochaine génération, pour la somme maximale de 116 757,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1242881001

CG24 0196

Conclure trois ententes-cadres avec Wolseley Canada inc. pour l'acquisition de pièces de plomberie pour la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation - Montant estimé des ententes-cadres : lot 1 : 685 117,63 \$, taxes incluses, lot 2 : 1 139 654,62 \$, taxes incluses, lot 3 : 278 325,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20285 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0478;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec Wolseley Canada inc., seul soumissionnaire pour chacun des lots, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, d'une durée approximative de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de plomberie, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20285 :

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Wolseley Canada inc.	1	595 754,46 \$
Wolseley Canada inc.	2	991 004,02 \$
Wolseley Canada inc.	3	242 022,38 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 89 363,17 \$, taxes incluses, pour le lot 1, de 148 650,60 \$, taxes incluses, pour le lot 2 et de 36 303,36 \$, taxes incluses, pour le lot 3, à titre de budget de variation de quantités;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement Wolseley Canada inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1249901003

CG24 0197

Conclure une entente-cadre avec Pronex excavation inc. d'une durée de trois ans pour l'exécution des travaux d'entretien du réseau de captage du biogaz et rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 460 231,92 \$, taxes incluses (contrat : 1 269 766,92 \$ + contingences : 190 465 \$) - Appel d'offres public 515701 SEAO 1797448 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0479;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Pronex excavation inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour la réfection du réseau de captage du biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 269 766,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 515701;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 190 465 \$, taxes incluses, à titre du budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Pronex excavation inc. à la fin de leur contrat;
- 4- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets du Service de l'environnement et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports (SGPMRS), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1247159001

CG24 0198

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, pour la période du 18 avril 2024 au 31 mars 2026, pour un montant maximal de 15 000 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0480;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs et tablettes électroniques et accessoires, pour la période du 18 avril 2024 au 31 mars 2026, pour un montant maximal de 15 000 000 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1249563003

CG24 0199

Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre pour deux périodes additionnelles d'un an chacune pour la fourniture de 220 stations de recharge avec accessoires d'installation pour les véhicules électriques dans le cadre du contrat accordé à Lumen, division de Sonepar Canada inc. (CG22 0233), sans dépense supplémentaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0481;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre pour deux périodes additionnelles d'un an chacune pour la fourniture de 220 stations de recharge avec accessoires d'installation pour les véhicules électriques dans le cadre du contrat accordé à Lumen, division de Sonepar Canada inc. (CG22 0233), sans dépense supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1245430002

CG24 0200

Approuver une entente avec la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la conception des travaux dans le cadre du projet de réfection de la membrane de la station Berri-UQAM (phase 2) et de certains travaux de réaménagement du domaine public dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0531;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente avec la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la conception des travaux dans le cadre du projet de réfection de la membrane de la station Berri-UQAM (phase 2) et de certains travaux de réaménagement du domaine public dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1244520001

CG24 0201

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Les développements Meilleurs 2018 inc., un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 6 191 168 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 561,8 mètres carrés, situé du côté ouest de la rue Sauvé Ouest et au nord de la voie ferrée du Canadian Pacifique et des lignes électriques de haute tension d'Hydro-Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 924 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville afin de garantir les engagements relatifs au terrain social

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0533;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert de Les développements Meilleurs 2018 inc., aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant constitué du lot 6 191 168 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 561,8 mètres carrés, situé du côté ouest de la rue Sauvé Ouest et au nord de la voie ferrée du Canadian Pacifique et des lignes électriques de haute tension d'Hydro-Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un montant de 924 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'accorder, aux termes de l'acte de vente, la mainlevée pure et simple de l'hypothèque en faveur de la Ville publiée le 11 septembre 2017, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 359 596;
- 3- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1198290009

CG24 0202

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Stantec experts-conseils ltée (lot 1) pour des services professionnels et techniques en biologie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports se terminant, au plus tard, le 18 avril 2026 avec une possibilité de prolongation de 12 mois, jusqu'au 18 avril 2027 - Dépense totale de 2 468 438,52 \$, taxes incluses (contrat 2 146 468,28 \$ + contingences 321 970,24 \$) - Appel d'offres public 23-20252 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0530;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec Stantec experts-conseils ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, se terminant au plus tard le 18 avril 2026, avec une possibilité de prolongation de 12 mois jusqu'au 18 avril 2027, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels et techniques en biologie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour la somme maximale de 2 146 468,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20252;

- 3- d'autoriser une dépense de 321 970,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Stantec experts-conseils ltée;
- 5- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1248163001

CG24 0203

Abroger la résolution CG23 0708 / Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour l'entretien et l'acquisition des logiciels d'infrastructure virtuelle du manufacturier VMware de Broadcom, pour la période du 16 janvier 2024 au 30 novembre 2027, pour une somme maximale de 8 414 409,73 \$, taxes incluses / Autoriser pour l'exercice 2024 l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - d'agglomération pour un montant maximal de 387 800 \$ / Autoriser dès 2025 des ajustements aux bases budgétaire récurrents au Service de l'eau pour un montant annuel de 387 800 \$ et au Service des technologies de l'information un montant annuel de 1 161 800 \$ pour couvrir les frais d'entretien et d'acquisition des logiciels d'infrastructure virtuelle du VMware de Broadcom

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0523;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CG23 0708;
- 2- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour l'entretien et l'acquisition des logiciels d'infrastructure virtuelle du manufacturier VMware de Broadcom, pour la période du 16 janvier 2024 au 30 novembre 2027, pour une somme maximale de 8 414 409,73 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'autoriser pour l'exercice 2024 l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - d'agglomération pour un montant maximal de 387 800 \$;
- 5- d'autoriser dès 2025 un ajustement à la base budgétaire du Service de l'eau pour un montant annuel de 387 800 \$ pour couvrir les frais d'entretien et d'acquisition des logiciels d'infrastructure virtuelle du VMware de Broadcom;
- 6- d'autoriser dès 2025 un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information pour un montant annuel de 1 161 800 \$ pour couvrir les frais d'entretien et d'acquisition des logiciels d'infrastructure virtuelle du VMware de Broadcom;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1249633002

CG24 0204

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Montréal Métropole en santé pour la réalisation des plans d'action de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, dans le cadre du Fonds régions et ruralité / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0538;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Montréal Métropole en santé pour la réalisation des plans d'actions de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, dans le cadre du Fonds régions et ruralité;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1249622002

CG24 0205

Accorder un soutien financier non récurrent de 270 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec afin de réaliser les éditions 2024, 2025 et 2026 du Défi OSEntreprendre / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0539;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non-récurrent de 270 000 \$ à École des entrepreneurs du Québec dans le cadre de la réalisation du Défi OSEntreprendre éditions 2024, 2025 et 2026;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1248379002

CG24 0206

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 \$ à C2.MTL pour l'organisation de l'édition 2024 de son événement annuel / Conclure un contrat avec C2.MTL pour somme de 172 566 \$, taxes incluses, visant la location d'espace privatisé pour rencontres d'affaires, et l'achat de 75 accréditations / Autoriser le Service de développement économique à mettre 60 accréditations à disposition d'OBNL / Approuver un projet de convention de contribution financière et une convention de service à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0545;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à C2.MTL pour l'année 2024 afin de soutenir la tenue de l'édition 2024 de son événement annuel qui se tiendra du 21 au 23 mai 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période d'un an, se terminant le 30 novembre 2024;
- 3- d'accorder un contrat de services professionnels à C2.MTL pour une somme maximale de 172 566 \$, taxes incluses, pour l'année 2024 visant la location d'un espace dédié à des activités de maillage et visant l'achat de 75 accréditations;
- 4- d'autoriser le Service du développement économique à mettre 60 accréditations à la disposition d'organismes à but non lucratif (OBNL);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1248973002

CG24 0207

Autoriser une dépense additionnelle de 84 369,71 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'acquisition et l'installation de mobiliers pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot A », contrat accordé à Artopex inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG23 0194), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 024 873,05 \$ à 2 109 242,76 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0520;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 84 369,71 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'acquisition et l'installation de mobiliers pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot A », dans le cadre du contrat accordé à Artopex inc. (CG23 0194) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 024 873,05 \$ à 2 109 242,76 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1249057003

Point 20.32

Autoriser une dépense maximale de 260 878,85 \$, taxes incluses, pour le projet de travaux d'amélioration locative et d'aménagement afin de relocaliser le Service de la concertation des arrondissements à l'édifice de Chaussegros-de-Léry, en vertu du bail (CG08 0547)

Retiré – voir point 3.01

CG24 0208

Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 253 891,96 \$, taxes incluses pour la fourniture, sur demande, de manteaux et de salopettes d'hiver, dans le cadre du contrat accordé à Équipement de Sécurité Universel inc. (CE22 1313), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 460 884,19 \$ à 714 776,15 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0519;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 253 891,96 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de manteaux et de salopettes d'hiver dans le cadre du contrat accordé à Équipement de Sécurité Universel inc. (CE22 1313), majorant ainsi le montant total du contrat de 460 884,19 \$ à 714 776,15 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 116,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Anastasia Assimakopoulos
M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
Mme Nancy Kokinasidis en remplacement de M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

20.33 1249106001

CG24 0209

Accorder un contrat de services professionnels à Optimum Consultants pour le développement et l'administration de tests d'aptitudes physiques pour l'évaluation des candidates et des candidats du processus de recrutement des emplois manuels de la Ville de Montréal, pour une durée de cinq ans, avec deux options de renouvellement d'un an, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2029 - Dépense totale maximale de 1 341 758,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20310 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0547;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Optimum Consultant, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans avec deux options de renouvellement d'un an, le contrat pour le développement et l'administration de tests d'aptitudes physiques pour l'évaluation des candidates et candidats du processus de recrutement des emplois manuels de la Ville de Montréal à compter du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2029, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 341 758,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20310;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Anastasia Assimakopoulos
M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
Mme Nancy Kokinasidis en remplacement de M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

20.34 1244716001

CG24 0210

Approuver la réception d'une somme de 11 M\$ confiée à la Ville de Montréal par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe / Autoriser un budget additionnel de 11 M\$ équivalent pour les revenus et les dépenses au Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0570;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver la réception d'une somme de 11 M\$ confiée à la Ville de Montréal par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;
- 2- d'approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de 11 M\$ équivalent pour les revenus et les dépenses et autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à affecter ce montant pour la réalisation de ladite entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1248444001

CG24 0211

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0505;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent (485 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1249641001

CG24 0212

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 19 644 000 \$ pour le projet de la transformation de la mobilité au parc Jean-Drapeau

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 644 000 \$ pour le projet de la transformation de la mobilité au parc Jean-Drapeau », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1247862005

CG24 0213

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement sur le lot 6 377 181

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement sur le lot 6 377 181 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1249099005

CG24 0214

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 \$ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1247482001

CG24 0215

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de préparation du site dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de préparation du site dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1246907001

CG24 0216

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 180, 1 573 181, 1 573 179 et 1 573 606 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 573 180, 1 573 181, 1 573 179, 1 573 606 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1237680004

CG24 0217

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 32 380 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 380 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0152;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 380 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0152;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0320;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 380 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilier », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1247862001

Règlement RCG 24-014

CG24 0218

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 46 189 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du mont Boullé du parc Jean-Drapeau

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 189 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du mont Boullé du parc Jean-Drapeau » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0153;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 189 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du mont Boullé du parc Jean-Drapeau » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0153;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0321;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 189 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1247862002

Règlement RCG 24-015

CG24 0219

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 498 000 \$ pour la réfection de l'enveloppe extérieure de la Biosphère

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 498 000 \$ pour la réfection de l'enveloppe extérieure de la Biosphère » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0154;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 498 000 \$ pour la réfection de l'enveloppe extérieure de la Biosphère » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0154;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0322;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 498 000 \$ pour la réfection de l'enveloppe extérieure de la Biosphère », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1247862003

Règlement RCG 24-016

CG24 0220

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 181 000 \$ afin de financer les travaux de restauration du pavillon Hélène-de-Champlain du parc Jean-Drapeau

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 181 000 \$ afin de financer les travaux de restauration du pavillon Hélène-de-Champlain du parc Jean-Drapeau » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0155;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 181 000 \$ afin de financer les travaux de restauration du pavillon Hélène-de-Champlain du parc Jean-Drapeau » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0155;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0323;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 181 000 \$ afin de financer les travaux de restauration du pavillon Hélène-de-Champlain du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1247862004

Règlement RCG 24-017

CG24 0221

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 146 732 000 \$ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 146 732 000 \$ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0156;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 146 732 000 \$ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0156;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0324;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 146 732 000 \$ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1229799002

Règlement RCG 24-018

CG24 0222

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public du Vieux-Montréal réalisés dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public du Vieux-Montréal réalisés dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0157;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public du Vieux-Montréal réalisés dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0157;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0326;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public du Vieux-Montréal réalisés dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Anastasia Assimakopoulos
M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
Mme Nancy Kokinasidis en remplacement de M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

42.06 1237430001

Règlement RCG 24-019

CG24 0223

Adoption - Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de la ferme écologique et des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur Cap-Saint-Jacques ainsi que des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de la ferme écologique et des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur Cap-Saint-Jacques ainsi que des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0158;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de la ferme écologique et des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur Cap-Saint-Jacques ainsi que des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0158;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024, par sa résolution CE24 0319;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de la ferme écologique et des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur Cap-Saint-Jacques ainsi que des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1244352001

Règlement RCG 24-020

CG24 0224

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacles alternatives (RCG 22-021)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacles alternatives (RCG 22-021) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0159;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacles alternatives (RCG 22-021) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0159;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024, par sa résolution CE24 0399;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacles alternatives (RCG 22-021) ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1248080001

Règlement RCG 22-021-1

CG24 0225

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest (RCG 20-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 45 779 000 \$

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest (RCG 20-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 45 779 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0160;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest (RCG 20-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 45 779 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0160;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0404;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux de d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest (RCG 20-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 45 779 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1247900001

Règlement RCG 20-006-1

CG24 0226

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière pour les projets de changement d'échelle des entreprises d'économie sociale

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière pour les projets de changement d'échelle des entreprises d'économie sociale » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0161;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière pour les projets de changement d'échelle des entreprises d'économie sociale » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 par sa résolution CG24 0161;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024, par sa résolution CE24 0400;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière pour les projets de changement d'échelle des entreprises d'économie sociale »;
- 2- de réserver une somme de 800 000 \$ pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1247896001

Règlement RCG 24-021

CG24 0227

Nomination au conseil d'administration de PME MTL-Ouest-de-l'Île

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0452;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de nommer M. Doug Hurley, maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1249452008

CG24 0228

Reconduire le mandat de Mme Sylvie Crispo et de M. M'Baye Diagne à titre de membres du conseil d'administration du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour une période de trois ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0506;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de reconduire les mandats de Mme Sylvie Crispo et de M. M'Baye Diagne à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour une période de trois ans chacun.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1246705001

À 17 h 53, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à l'organisation de ce conseil et donne rendez-vous le mois prochain. Puis, elle souhaite un bon retour à tous et à toutes.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE